

CENTRES ANIMATION JEUNESSE

Bouloc - Castelnau - Fronton - Villaudric



Règles Générales des Inscriptions Séjours

Les inscriptions aux séjours d'été 2022 organisés par les CAJ de la CCF débiteront à partir du **Mercredi 10 Mai 2023 à 13h00**. Les inscriptions se feront uniquement par mail, suivant la procédure ci-dessous :

- Les inscriptions se feront par mail à l'adresse suivante: **lemaildescajdelaccf@lecgcs.org**. Toute inscription reçue avant la date ou l'heure ci-dessus ne sera pas prise en compte.
- Aucune inscription multiple ne sera prise à l'exception des fratries. Une adresse mail spécifique ne peut inscrire qu'un jeune ou une fratrie au maximum, **pas de procuration**.
- Une fois le mail reçu par nos équipes, **une confirmation vous sera envoyée**, précisant la suite des démarches et les échéances à venir.
- **Le dossier administratif complet et le chèque d'arrhes de 100€** devront être déposés (en mains propres ou dans la boîte aux lettres*) sur un des 4 CAJ au plus tard **2 semaines** après la date du mail de confirmation.
- Une fois le dossier reçu et vérifié par nos équipes, **un mail de validation définitive** de l'inscription vous sera envoyé. Si aucun élément ne nous est parvenu dans l'intervalle, un mail d'annulation vous sera envoyé et la place sera attribuée à un autre jeune.
- Le paiement complet du séjour devra être fait au plus tard lors de la réunion d'information séjours **le 14 Juin 2023**.
- Les équipes se réservent le droit de refuser une inscription en cas de « compte famille » non soldé. Pour les désistements, référez vous au dépliant séjours 2023.

Pour plus d'informations, rapprochez vous des équipes des CAJ.

* *Merci d'accompagner le dépôt dans une boîte aux lettres d'un mail précisant l'heure et le lieu de dépôt. Seules les boîtes aux lettres des CAJ sont concernées (ni Mairie, ni Service Enfance, ni CCF ne seront prises en compte).*